



Formation continue ou reprise d'études :

Vous relevez de la formation continue ou reprise d'études si vous êtes :

- salarié(e), artisan, commerçant, profession libérale, indépendant, exploitant agricole, retraité
- demandeur d'emploi indemnisé ou non, bénéficiaire du R.S.A.
- une personne s'inscrivant après une interruption des études sous statut de la formation initiale depuis plus de 2 ans
- une personne dont la formation est financée et/ou spécifiquement destinée à un public de formation continue
- bénéficiaire d'une validation des acquis